

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
31240**

05.62.89.22.89

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

Etaient absents excusés : M. BAMIÈRE, M.CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/42

Objet : Conseil départemental – demande de subvention 2022 – opération scolaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de travaux dans les établissements scolaires de la Commune : groupe scolaire Belbèze, groupe scolaire Montizalguier et école primaire Borda d'Olivier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre de l'opération scolaire du Contrat de Territoire 2022. Ces travaux concernent notamment la réfection de certaines toitures, celle de certains sols des classes ou encore l'aménagement d'un préau à l'école élémentaire Belbèze.

Pour ce faire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adopter une délibération concernant les modalités de financement de l'opération, afin qu'il puisse par un arrêté de décision conformément à la délégation accordée par le Conseil Municipal, déposer le dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total de l'opération TTC	815 000 €	
Assiette subvention : Travaux HT	532 000 €	
Subvention (25%)	Contrat de Territoire – CD 31	133 000 €
FCTVA (16,404%)		111 410 €
Fonds propres communaux		570 590 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'opération de travaux et ses modalités de financement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité,

- D'approuver l'opération de travaux et ses modalités de financement.

Pour copie conforme,

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire

Le Maire,
Marc PÉRÉ



- Transmis le 19 AVR. 2022

- Affiché le 19 AVR. 2022